



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2021/025

Genève, le 17 mars 2021

CONCERNE :

Enquête sur l'expérience des Parties en ce qui concerne l'application
de la Convention pendant la pandémie de COVID-19

1. Ainsi qu'il est indiqué dans le document SC73 Doc. 15, *Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'application de la Convention*, le Secrétariat a préparé un questionnaire en ligne destiné à rassembler les données d'expérience des Parties afin de connaître l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'application de la Convention et d'améliorer l'appui que peut leur apporter le Secrétariat.
2. Le Secrétariat invite les Parties à remplir ce questionnaire sur le site :

<https://cites-covid19.questionpro.com/>
3. Il vous faudra environ 20 minutes pour répondre au questionnaire. Il n'est pas nécessaire que chaque Partie fournisse une réponse coordonnée. L'enquête porte sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le travail des agents des organes de gestion, des autorités scientifiques et des points focaux de lutte contre la fraude.
4. Les résultats de l'enquête ne pourront être utilisés de manière crédible que lorsque nous aurons reçu un nombre suffisant de réponses et nous vous prions donc de prendre le temps, malgré votre emploi du temps chargé, de vous assurer que votre voix sera entendue. Veuillez répondre avant le **18 avril 2021**, au plus tard.
5. Toutes les réponses à cette enquête sont parfaitement confidentielles. Aucun agent ne sera identifié individuellement. Les résultats seront utilisés uniquement sous forme agrégée - par exemple, « 75% des personnes interrogées parmi les autorités des Parties ont répondu que ... » Le Secrétariat transmettra les résultats de l'enquête au Comité permanent et à la Conférence des Parties et l'utilisera pour améliorer l'appui qu'il fournit aux Parties.
6. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à Hélène Gandois à helene.gandois@cites.org.